

Les agriculteurs ne sont pas fauteurs d'inflation

L'alimentation est inséparable de l'agriculture comme le sont les deux visages de Janus. Et alors que le prix des matières premières s'envole, dont celui de quelques commodités agricoles, la question de la contagiosité des hausses de prix à la production sur l'alimentation revient à l'ordre du jour. Notons en premier lieu que si le poids relatif de l'alimentation a beaucoup baissé dans le budget des ménages au fil des décennies, les dépenses alimentaires restent importantes. D'autant plus importantes dans les familles à bas revenu ! Les ménages français consacrent en moyenne 4 400 euros par an à leurs achats alimentaires, soit 16% de leurs dépenses totales. Ce ratio monte à 19% si l'on y ajoute les boissons alcoolisées et le tabac, parties prenantes de la production agricole. Enfin, les coûts alimentaires des ménages sont alourdis par les dépenses de la restauration pris hors du foyer (dans les cafés, bars, restaurants et cantines), dont le montant se monte à environ 1 380 euros. Ainsi, l'alimentation mobilise en moyenne près du quart des dépenses totales du ménage¹.

Une analyse plus fine permet de sortir de la fiction du ménage ou du Français moyen. En réalité, la part de l'alimentation dans le budget des ménages varie en fonction de l'âge des personnes, des catégories socioprofessionnelles et surtout des niveaux de vie. Ainsi, les familles françaises se situant en-dessous du seuil de pauvreté consacrent 24% de leurs ressources pour se nourrir, contre 14% pour les ménages les plus aisés. Les mêmes écarts s'observent à l'échelle du monde, ce qui alerte la FAO dont l'indice des prix des produits alimentaires a bondi de 33% en un an.

Les agriculteurs ont parfois été taxés de « fauteurs d'inflation ». Des travaux récents portant sur la formation des prix et des marges des produits alimentaires ont dégonflé ce ballon de baudruche. Ainsi, le poids de la matière première agricole dans un yaourt nature ne dépasse pas 17% du prix. Cette proportion tombe à 6% pour la baguette de pain et à pas grand-chose pour des plats cuisinés². Il n'empêche qu'une pression permanente s'exerce sur les prix agricoles que la loi EGalim (agriculture et alimentation) peine à réduire.

¹ Chiffres de l'INSEE portant sur l'année 2017 et publiés en 2021.

² Données de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.